

## Amélioration et renouvellement des peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles



### • PEUPELEMENTS CONCERNÉS

- ✓ Peuplements feuillus (dont accrus) composés d'essences autochtones : chêne sessile, pédonculé et/ou pubescent, charme, tilleul, érable et/ou hêtre. Frêne réservé au cas de viabilité avérée face au contexte local de Chalarose (*Chalara fraxinea*),
- ✓ Peuplements mixtes (dont accrus) composés d'essences feuillues autochtones en mélange ou sous couvert de pins sylvestres,
- ✓ Régénération post tempête, anciennes coupes rases ou autres types de recolonisation spontanée feuillue ou mixte : possibilité d'un engagement dans l'itinéraire à étudier au cas pas cas avec le SMPNRLF et Sylv'ACCTES.

### • OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE

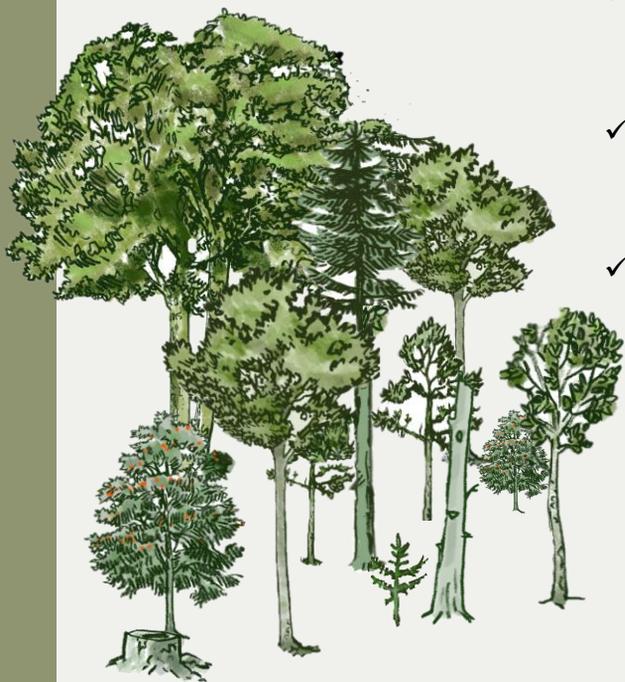
- ✓ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles,
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences pour se rapprocher de l'habitat naturel et maintenir les essences minoritaires (érables, tilleuls...),
- ✓ Au moins 30% de mélange d'essences, avec 4 à 5 essences autochtones.

### • TAUX D'AIDE

**70 %**  
en forêt  
privée\*

**50 %**  
en forêt  
publique\*

\* sur les montants de travaux HT

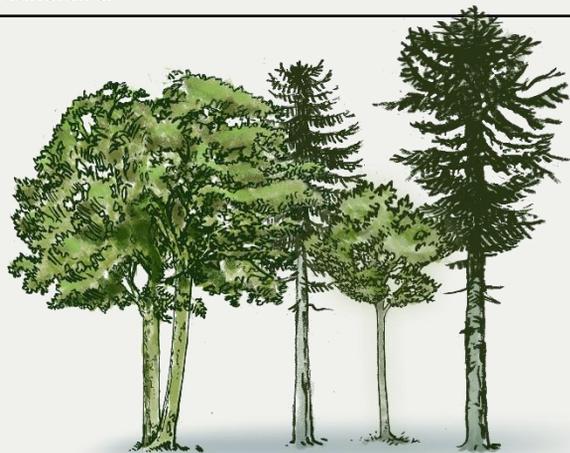


# Itinéraire 3 : Peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones

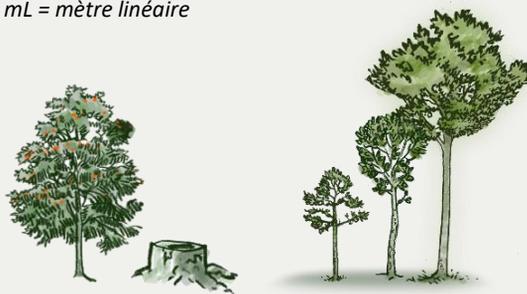
Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
<p><b>Diagnostic sylvicole</b> préalable à un martelage, à des travaux conformes à l'itinéraire ou à la rédaction d'un PSG ou d'un programme de coupe et travaux visant les objectifs de l'itinéraire.</p>	<p><b>200 €/ha parcouru</b></p>
<p><b>Martelage et marquage d'arbres à conserver</b> - Arbres habitats, tiges d'avenir, semenciers. - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie).</p>	<p><b>300 €/ha parcouru</b></p>
<p><b>Matérialisation et cartographie des cloisonnements d'exploitation</b> - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie), - Identification et matérialisation des points de croisement avec les pistes.</p>	<p><b>250 €/ha parcouru</b></p>
<p><b>Débardage alternatif sur sols non portants en cas d'opération déficitaire</b> Prise en charge du surcoût comparativement à une technique de débardage classique ou du déficit à hauteur de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.</p>	<p>Câble-mât : <b>30€/m3</b> Chenillard léger, cheval : <b>300€/jour</b></p>
<p><b>Assistance à l'acquisition d'une régénération naturelle</b> - Travail du sol superficiel et localisé pour aider l'installation de la régénération sur maximum 10% de l'unité de gestion considérée, - Protection de la régénération naturelle (répulsif ou physique) en cas de forte pression du gibier (déséquilibre ou sélection des essences), - Expérimentation de régénération sur rondelles / bois mort.</p>	<p><b>1 000 €/ha travaillé</b></p>
<p><b>Travaux sur la régénération naturelle</b> dans le respect des phases d'acquisition, de compression, de dimensionnement et de qualification, visant le dosage du mélange et la mise en valeur de la qualité (toutes essences). - Acquisition (fourrés) : dégagement/dépressage localisé, cassage, - Compression (gaulis-perchis) : dépressage localisé, cassage, annélation, taille de formation, - Qualification (haut perchis - tiges précomptables) : dépressage localisé, détourage, annélation, taille de formation, élagage de finition, - Maitrise d'œuvre (repérage, matérialisation sur le terrain et cartographie).</p>	<p><b>1 500 €/ha parcouru</b></p>
<p><b>Compléments de régénération</b> pour diversifier le panel d'essences et /ou palier à des déficits localisés de régénération naturelle. - Maitrise d'œuvre (repérage et cartographie des trouées, marquages/matérialisation sur le terrain), - Préparation localisée du sol (potets travaillés), - Achat et installation des plants, - Protection des plants (physique ou répulsif).</p> <p><i>Conditions techniques :</i> - Essences autochtones adaptées à la station exclusivement, - 300 plants/ha maximum sur la surface parcourue (soit une densité moyenne de 1200 plants/ha sur la surface travaillée), - ¼ de la surface parcourue maximum (soit un maximum de 2500 m<sup>2</sup>/ha), - Taille maximum des trouées : 1 000 m<sup>2</sup> en surface en sylviculture (2 500 m<sup>2</sup> si issue d'une récolte des bois secs sur pied), - Privilégier le mélange pied à pied et les ilots extensifs.</p> <p><b>Cas des accrus de faible densité</b> : possibilité d'enrichir à 400 plants/ha parcouru sur maximum 1/3 de la surface parcourue.</p>	<p><b>2500€/ha parcouru</b></p>

# Itinéraire 3 : peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
<p><b>Restauration / entretien des ripisylves</b> (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Martelage,</li> <li>- Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique de restauration de la ripisylve,</li> <li>- Achat et mise en place de plants d'essences adaptées à la structuration des berges et de la ripisylve.</li> </ul> <p><i>Pas d'intervention mécanisée à moins de 10m du cours d'eau.</i></p>	<p><b>27€/mL</b></p>
<p><b>Aménagement de lisières étagées et diversifiées</b> (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Martelage,</li> <li>- Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique d'irrégularisation et de diversification des lisières,</li> <li>- Achat et mise en place de plants d'essences pionnières autochtones.</li> </ul>	<p><b>27€/mL</b></p>
<p><b>Participation à la trame de vieux bois en Livradois-Forez</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise/Diagnostic spécifique (diagnostic, repérage et cartographie),</li> <li>- Matérialisation (marquage).</li> </ul> <p><i>Conditions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire,</li> <li>- Marquage d'un ilot de libre évolution d'au moins 0,5 ha,</li> <li>- Inscription au réseau FRENE ou, à défaut, à la trame de vieux bois du Parc Livradois-Forez,</li> <li>- Opération non financée par un autre programme (contrat N2000, etc.),</li> <li>- Enjeu de production maintenu sur le reste de la parcelle, dans l'objectif de l'itinéraire.</li> </ul>	<p><b>500 €/ilot marqué jusqu'à 3ha + 100€/ha au-delà</b></p>



*ha parcouru = surface de l'unité de gestion engagée pour les travaux accompagnés, surface non travaillée comprise*  
*ha travaillé = surface réelle de travaux au sein de l'unité de gestion engagée*  
*mL = mètre linéaire*



## Contacts :

**Jean-Sébastien JACQUET**  
 Sylv'ACCTES  
[jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org](mailto:jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org)  
 06 75 00 85 68

**Morgane MALARD**  
 Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez  
[m.malard@parc-livradois-forez.org](mailto:m.malard@parc-livradois-forez.org)  
 04 73 95 76 18

# Itinéraire 3 : peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones

## • CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À SYLV'ACCTES :

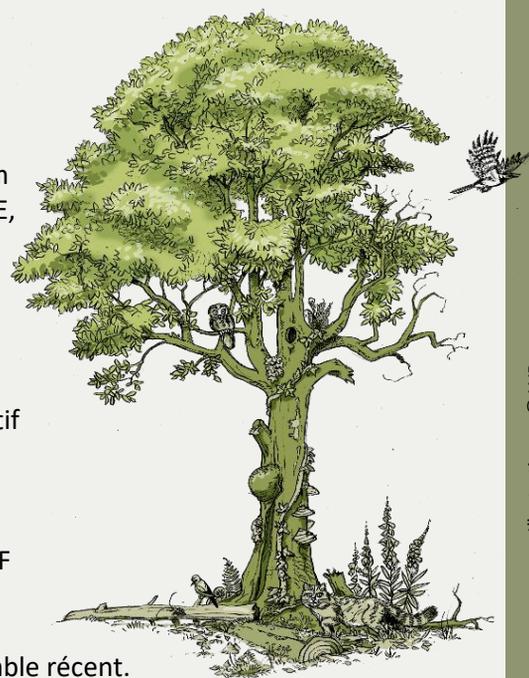
- ✓ Parcelle(s) : située(s) sur le **territoire du Parc** (Communes ayant approuvé la Charte du Parc Livradois-Forez), dotée(s) d'un **document de gestion** (PSG, RTG ou CBPS+ en forêt privée, document d'aménagement en forêt publique) et engagée(s) dans une démarche de **certification** (PEFC ou FSC).

Pour être éligible, le CBPS + nécessite obligatoirement :

- Un accompagnement par un gestionnaire forestier professionnel
- Ou - Un certificat d'intégration des travaux dans une opération locale de massification de chantiers réalisée par un opérateur spécialisé (CNPFP, chambre d'agriculture, coopérative...)
- Ou - Une attestation de formation FOGFOR de moins de 5 ans
- Ou - Une attestation d'adhésion du propriétaire à une structure locale visant à diffuser et améliorer les connaissances sylvicoles de ses membres (CETEF, association/syndicat de sylviculteurs, association syndicale du type ASA/ASL/ASGF).
- ✓ Minimum de 2 hectares de travaux par dossier (maximum 50 hectares). Possibilité de regrouper plusieurs parcelles et/ou plusieurs propriétaires et/ou plusieurs itinéraires et types de travaux dans un même dossier.

## • CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENGAGEMENT DANS L'ITINÉRAIRE :

- ✓ A l'issue de la révolution, 5 arbres morts/sénescents + 5 arbres vivants à dendromicrohabitats.
- ✓ Favoriser l'état naturel des berges de cours d'eau. Pas de nouvelle plantation allochtone sur une bande de 10m minimum (éventuellement plus si réglementation locale spécifique : SAGE, PLU, Réglementation des boisements...). En peuplement "naturel", faire des éclaircies renforcées en bordure de cours d'eau pour faciliter la diversification des essences et strates de végétation.
- ✓ Préserver la fonctionnalité des zones humides forestières. Drainage et reboisement allochtone exclus. Débardage alternatif recommandé. Travail au profit des essences adaptées : aulne, saule, bouleau, pin sylvestre.
- ✓ Diagnostic sylvicole obligatoire à l'appui de chaque demande d'aide Sylv'ACCTES, à réaliser par un gestionnaire forestier (ONF en forêt publique / expert, GFP, coopératives en forêt privée), sauf si les éléments sont déjà présents dans un document de gestion durable récent. Contenu minimum : voir fiche « Préconisations pour le diagnostic Sylv'ACCTES ».
- ✓ Maintien des habitats forestiers alluviaux, d'éboulis, de ravin, tourbeux le cas échéant.



Illustrations : © WB

## • PRÉCONISATION POUR ALLER PLUS LOIN (non obligatoire) :

- ✓ Conserver davantage de très gros arbres vivants ( $D \geq 68$  cm) et morts sur pied ( $D \geq 30$  cm) : 10 gros arbres vivants par hectare ( $4-5\text{m}^2/\text{ha}$ ) + une surface terrière de  $4\text{m}^2/\text{ha}$  en bois mort sur pied.
- ✓ Conserver des grosses pièces de bois mort au sol ( $D_{\text{médian}} \geq 30$  cm ;  $L_{\text{mini}} = 3$  m) : au moins  $2-3\text{m}^3/\text{ha}$  (purges d'exploitation comprises).
- ✓ Marquer un îlot de sénescence quand la taille de la propriété le permet (préconisation taille minimale îlot de sénescence :  $0,5$  ha).